

Municipalité de Froideville  
Monsieur Armand Jaccoud, Syndic  
Froideville.

MC/bm

7 février 1958.

Monsieur le Syndic et Messieurs,

Le 3 février a.c., nous avons fait parvenir à Monsieur F. Nicod, Président du Conseil Général, une demande d'étude pour la réfection de la grande salle.

D'après les renseignements que nous avons reçus de la part de Monsieur Nicod, la législation communale nous offre deux possibilités pour présenter notre requête. La première, en passant par l'assemblée du Conseil, puis une commission d'étude pour avoir un rapport d'étude lors de la seconde assemblée du conseil, nous paraît trop longue.

Après examen, nous pensons que la seconde solution serait la meilleure; nous nous permettons donc de demander à la Municipalité d'analyser notre suggestion, de faire nommer par le bureau du conseil une commission d'étude qui présentera un rapport à la prochaine assemblée du Conseil général.

En espérant que notre demande soit acceptée, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic et Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

FETE CANTONALE F.V.J.C.  
Comité d'organisation :

Le Président : Ch. Martin

Annexe mentionnée.

Copie adressée au Président du  
Conseil Général pour orientation.